

Cadre réglementaire géothermie

		LA RECHERCHE		L'EXPLOITATION	
		TITRES	TRAVAUX	TITRES	TRAVAUX
		Permis exclusif de recherches	Autorisation d'ouverture de travaux miniers de recherche	Concession	Autorisation d'ouverture de travaux miniers d'exploitation
GEO-THER-MIE HAUTE TEMPERA-TURE  > 150°C	Cadre régle-mentaire	L. 122-1 – décret n°2006-648	L. 162-1 – décret n°2006-649	L. 131-1 – décret n°2006-648	L. 162-1 – décret n°2006-649
	Contenu dos-sier	- capacités techniques et finan-cières - expériences et moyens humains - programme travaux et engage-ment financier - notice d'impact	- étude d'impact - impact sur ressources en eau - document de santé sécurité - conditions d'arrêt des travaux	- notice d'impact - engagement article L.132-2 code minier - cartes	- étude d'impact - impact sur ressources en eau - document de santé sécurité - conditions d'arrêt des travaux
	Procédure	- avis de mise en concurrence (30j, JO, Préfet) - consultation services (30j) - transmission Ministre	- consultation services et maires (30j - 30j après EP) - avis Autorité environnementale - CoDERST	- avis de mise en concurrence (30j, JO, Préfet) - consultation services (30j) - transmission Ministre	- consultation services et maires (30j - 30j après EP) - avis Autorité environnementale - CoDERST
	Enquête pu-blique		1 mois	1 mois	1 mois
	Décision	Arrêté ministériel	Arrêté préfectoral	Décret en conseil d'État	Arrêté préfectoral
	Durée validité	5 ans (renouvelable 2 fois)		50 ans (prolongations < 25 ans)	
	Durée instruc-tion max	2 ans		3 ans	
			TITRES	TRAVAUX	TITRES
GEO-THER-MIE BASSE TEMPERA-TURE  < 150°C		Autorisation de recherches	Autorisation d'ouverture de travaux miniers de recherche	Permis d'exploitation	Autorisation d'ouverture de travaux miniers d'exploitation
	Cadre régle-mentaire	L. 124-4 – décret n°78-498	L. 162-1 – décret n°2006-649	L.134-4 – décret n°78-498	L. 162-1 – décret n°2006-649
	Contenu dos-sier	-capacités techniques et finan-cières - programme travaux - périmètre de protection (cas échéant)	- étude d'impact - impact sur ressources en eau - document de santé sécurité - conditions d'arrêt des travaux	-capacités techniques et finan-cières - programme travaux - périmètre de protection (cas échéant)	- étude d'impact - impact sur ressources en eau - document de santé sécurité - conditions d'arrêt des travaux
	Procédure	Peut être présenté simultanément avec demande autorisation ouverture travaux miniers - consultation services (30j) - demandes concurrentes : au + tard 15 j après EP	- consultation services et maires (30j - 30j après EP) - avis Autorité environnementale - CoDERST	Peut être présenté simultanément avec demande autorisation ouverture travaux miniers - consultation services (30j) - demandes concurrentes : au + tard 15 j après EP	- consultation services et maires (30j - 30j après EP) - avis Autorité environnementale - CoDERST
	Enquête pu-blique	L. 124-6 code minier (selon code environnement)	1 mois	L. 124-10 code minier (selon code environnement) Pas d'EP si autorisation re-cherche valide	1 mois
	Décision	Arrêté préfectoral	Arrêté préfectoral	Arrêté préfectoral	Arrêté préfectoral
	Durée validité	3 ans		30 ans	
	Durée instruc-tion max	18 mois		18 mois	